



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 1999**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Juin 1999

**Adhésion de la Ville de Niort au Réseau Français des Villes  
Educatrices**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.  
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,  
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-  
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99361

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999**

**Affaires Scolaires**

**Adhésion de la Ville de Niort au Réseau Français des Villes  
Educatrices**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les Villes françaises, particulièrement depuis la mise en oeuvre des lois de décentralisation, se sont investies dans une démarche éducative locale, dépassant le domaine strictement réglementaire et légal en matière scolaire. Elles participent à des interventions novatrices et à de véritables projets éducatifs locaux.

Certaines de ces villes ont souhaité s'associer afin de développer une démarche commune permettant à la fois :

d'échanger et de confronter les expériences et les informations  
d'organiser des rencontres régulières  
de développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou des décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.

Une association loi 1901 dont le siège social est fixé à Rennes a donc été créée dans ce but. Il s'agit du Réseau Français des Villes Educatrices composée des Maires des Villes adhérentes ou de leur représentant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'adhésion de la Ville de Niort représentée par le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Enseignements, au Réseau Français des Villes Educatrices ;
- autoriser le paiement annuel de la cotisation fixée pour l'année 1999 à 250 F.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)